



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 avril 2023

### **Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er mai 2023 : Une baisse sensible des produits pétroliers, sauf pour l'essence qui augmente de 1 centime, et une importante baisse pour la bouteille de gaz.**

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

**Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :**

Pour le mois de mai 2023, excepté pour l'essence qui voit son prix augmenter de 1 centime, le prix du gazole baisse de 5 centimes et celui de la bouteille de gaz de 12 kg de 2,50 euros.

Ces baisses sont principalement expliquées par la diminution des cours mondiaux des produits pétroliers (- 4,5% pour le gazole et -26,3 % pour le butane) par rapport au mois d'avril.

En ce qui concerne l'essence, le prix à la pompe de l'essence augmente en raison de la hausse de la cotation moyenne mondiale du l'essence (+5%).

**Ainsi, au 1<sup>er</sup> mai 2023, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :**

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr  
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

	Avril 2023	Mai 2023	
	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum toutes taxes comprises	Evolution par rapport au mois d'avril 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,82	1,83	+ 1 cts
Gazole (en €/l)	1,55	1,5	- 5 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,08	1,05	- 3 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,28	1,29	+ 1 cts
G.O marine (en €/l)	1,15	1,11	- 4 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	27	24,5	- 2,5 euros

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976